



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°2023-478

Objet : Écluse des Bateliers (dans sa partie comprise entre le Quai Surcouf et le Quai Jean Bart)
Circulation interdite (par panneaux "route barrée")

Le Maire de la Ville de Redon,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route portant règlement général de la circulation,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1 – 8^{ème} partie « signalisation temporaire »

Vu la demande en date du 18 octobre 2023 présentée par la Direction des Canaux de Bretagne de la Région Bretagne afin d'effectuer la restauration du platelage du pont levant de l'écluse,
Considérant que pour permettre le bon déroulement de ces travaux, il y a lieu d'interdire la circulation des véhicules sur le pont-levis de l'Écluse des Bateliers, le lundi 23 octobre 2023, de 13h30 à 17h00,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Afin de permettre le bon déroulement des travaux cités ci-dessus, la circulation des véhicules sera interdite sur le pont-levis de l'Écluse des bateliers (entre le quai Surcouf et le quai Jean Bart), le lundi 23 octobre 2023, de 13h30 à 17h00.

☞ La voie devra rester accessible à tout moment aux véhicules de secours en cas de nécessité.

ARTICLE 2 : La Région Bretagne sera chargée d'assurer la signalisation et la protection du chantier. Elle devra mettre en place la déviation, les panneaux de signalisation nécessaires à l'information des usagers et veiller au maintien de la sécurité qui sera sous sa responsabilité.

ARTICLE 3 : Le Maire de Redon, le Capitaine de Brigade de Gendarmerie chargé de la Circonscription, le Chef de service de la Police Municipale, le Directeur Général des Services, le Directeur des Services Techniques de l'Aménagement et du Patrimoine, les agents placés sous leurs ordres, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

À Redon, le 20 octobre 2023
Pour le Maire,
André Croguennec
Le Conseiller Municipal Délégué
À l'Occupation de l'Espace Public

P/O Le Directeur
des Services Techniques
de l'Aménagement et du Patrimoine

Monsieur Rodrigue Henrio

